

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY,  
ARTOIS-LYS ROMANE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**REUNION DU 7 MARS 2023 – 18 H 30  
A LA SALLE OLOF PALME A BETHUNE**

**PROCES-VERBAL**

*Le mardi 7 mars 2023, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 1 mars 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, WYNNE Pierre, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, EDOUARD Éric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYER Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, DUPONT Yves, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LEFEBVRE Daniel, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, MILLE Robert, NEVEU Jean, NOREL Francis, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à SELIN Pierre, BEUGIN Élodie donne procuration à BOMMART Émilie, DECOURCELLE Catherine donne procuration à OGIEZ Gérard, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DEMULIER Jérôme donne procuration à LEMOINE Jacky, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à DELPLANQUE Émeline, LELEU Bertrand donne procuration à LAVERSIN Corinne, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, FACON Dorothee donne*

procuration à GACQUERRE Olivier, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

CHRETIEN Bruno, DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain, BLOCH Karine, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Josèphe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FONTAINE Joëlle, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEVENT Isabelle, MALBRANQUE Gérard, PREVOST Denis, RUS Ludivine, SAINT-ANDRÉ Stéphane, TAILLY Gilles, TOURSEL-DERUELLE Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur FOUCAULT Gregory est élu Secrétaire.

La séance est ouverte.

### **Rapporteur : GACQUERRE Olivier**

#### **- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Olivier GACQUERRE**

*Nous devons désigner notre secrétaire de séance, Grégory Foucault ? Monsieur le maire d'Haillicourt, cela te convient ? Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Non ? Merci à toi. Nous allons pouvoir ouvrir les premières questions.*

#### **- COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU**

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

**Olivier GACQUERRE**

*Je vais d'abord vous demander si sur le compte rendu des délibérations prises par le Bureau, il y a des interrogations. Non ?*

#### **- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération du 8 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

*« La minute commune »*

**Ludovic PAJOT**

*Monsieur le Président, Chers collègues,*

*La ville de Bruay-la-Buissière comporte 21903 habitants, ce qui en fait, la deuxième ville de l'agglomération et la ville-centre du Bruaysis. Née de la fusion-association des communes de Bruay-en-Artois et de Labuissière en 1987, Bruay-la-Buissière est une ville qui est à la fois ancrée dans ses racines minières, mais résolument tournée vers son avenir. De Bruacum, le petit village romain, jusqu'à Bruay-la-Buissière en passant par Bruay-les-Mines ou encore Bruay-en-Artois, la ville a suivi les transformations de notre société. Aujourd'hui, Bruay-la-Buissière se métamorphose et a entamé depuis plusieurs mois un chantier attendu de longues dates : la métamorphose complète de son centre-ville. L'an dernier, Bruay-la-Buissière a retrouvé sa maison commune après le tragique incendie qui a touché son Hôtel de Ville en 2017. Cet Hôtel de Ville rappelle, notamment à travers ses vitraux, le passé minier : une identité dont nous*

sommes fiers. Il est vrai que les défis sont encore nombreux pour se relever totalement de la fermeture des mines, mais aujourd'hui Bruay-la-Buissière s'en donne les moyens. La métamorphose entamée va permettre d'améliorer le cadre de vie dans le centre-ville, avec plus de végétalisation, des élargissements de voies et tant d'autres aménagements. Cette métamorphose permettra également de redonner de l'attractivité à Bruay-la-Buissière et de modifier profondément son image. Bruay-la-Buissière est riche également de son patrimoine. J'ai d'ores et déjà parlé de son Hôtel de Ville, mais il est également possible de parler de la cité des électriciens, première cité minière au nord de la France. Mais également le stade-parc et la piscine art déco qui sont, dans leur genre, des lieux uniques. La piscine Art-déco étant la dernière piscine découverte de style Art déco en France encore ouverte à la baignade. Dans un tout autre style, nous avons également le donjon de Labuissière, vestige de l'histoire qui remonte également jusqu'au moyen-âge et qui démontre la diversité de Bruay-la-Buissière. Bruay-la-Buissière peut compter également sur un tissu associatif et sportif conséquent et dans de nombreux domaines allant des sociétés patriotiques aux associations culturelles, des clubs de sports avec notamment l'USOBL aux sociétés musicales, des associations caritatives aux comités des fêtes avec une vie associative riche. En somme, Bruay-la-Buissière est une ville avec une histoire riche et variée, mais résolument tournée vers l'avenir. Une terre de valeurs, une ville d'avenir.

### **Jean NEVEU**

Ce que j'ai dit est qu'il n'y a plus de café, plus de boucherie, plus de docteur, plus de boulangerie, plus de menuiserie. Il reste un salon de coiffure, un ébéniste et une ferme apicole qui souffre de dirigeants handicapés par l'âge surtout, dommage car il y avait du potentiel.

En agriculture nous avons encore 9 exploitations dont 7 exploitations laitières et 3 élevages de race à viande. J'avais signalé également que des travaux rue de Bours, Valhuon, Rietz et Vallée ont été réalisés dernièrement borduration, trottoirs et chaussée réalisés. J'ai remercié la Communauté d'Agglomération d'avoir remplacé le réseau d'eau potable avant ces travaux. Je n'ai pas parlé des écoles ni de ses annexes car une minute c'est vite passé. Comme petite anecdote, j'avais signalé à l'assemblée que le Président du conseil de développement de Cambrin Pierre Duriez était né et a passé sa jeunesse à Diéval !

D'autre part il est l'aîné de mes cousins. Je pense avoir fait le tour de mon court discours car j'ai détruit le brouillon que j'avais. Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement, Jean Neveu.

### **Maurice LECONTE**

Mesdames, messieurs, chers collègues,

Pendant longtemps, HOUCHIN fut une seigneurie secondaire car il n'y avait pas de château.

En 1109 le seigneur était Hugues d'Houchin

En 1202, le seigneur était Robert d'Houchin,

En 1278, c'était Gilles d'Houchin qui passa ses biens au seigneur de Maisnil

En 1500 la seigneurie d'Houchin appartient à la famille Leblanc,

En 1574, Jeanne Le Blanc, dame d'Houchin l'apporta en mariage au comte de Montmorency qui en garda la propriété jusqu'en 1760.

Après la révolution l'ancienne ferme des De Montmorency - encore visible aujourd'hui, elle trône au milieu du village) est présentement la propriété de famille de M Augustin Thorel dont un descendant fut maire de Houchin.

En 1800 la commune comprenait 304 habitants et 70 feux. Aujourd'hui elle compte 725 habitants pour 304 feux.

L'église date de 1619 et le clocher que nous devons au comte de Montmorency date, lui, de 1761. La cloche de 1678 porte le prénom de son épouse.

L'économie du village d'Houchin après la révolution reposait sur la culture et une dizaine de fermier se partageaient le territoire. Les Thorel en avait quand même une grande surface pour l'époque.

Houchin est une curiosité géologique. Le village est en grande partie bâti sur une bute composée

- d'un côté de couches de sable et d'argile

- et de l'autre de calcaire apparent.

*Avec un point haut enherbé dénommé le Jeu de Paume. De là nous avons une vue extraordinaire sur les collines de l'Artois et l'oreille sur 270 degrés environ que nous allons mettre en valeur.*

*Houchin dans la première moitié du siècle dernier c'était :*

*La culture mais aussi du côté calcaire la production de chaux et de l'autre l'extraction de sable pour la construction. Il en reste aujourd'hui des vestiges.*

*Après les années 50, c'était le retour à la culture et le travail dans les mines.*

*Houchin aujourd'hui, c'est la campagne à la ville ou la ville à la campagne et donc très recherché pour sa proximité des petites villes et les services qu'elles offrent. (à équidistance Béthune, Bruay, Hersin, Noeux Vèrquin, barlin plus près à 2,5).*

*C'est ce qui explique probablement que nous n'avons qu'un seul commerce, qui a toujours existé et que nous avons du mal à en faire venir d'autres.*

*La demande en logement est folle, très forte, mais Houchin a vocation à rester village.*

*Les projets de mandat :*

*La mise en valeur du jeu de Paume par l'implantation d'une structure légère et vitrée pour profiter le va vue avec l'espoir de l'offrir à la location, notamment pour des séminaires,*

*L'aménagement du centre bourg, qui a déjà commencé par un peu de renaturation, avec la destruction d'une maison verrière qui permettra de donner de l'espace.*

*La rénovation énergétique de l'école, nous en sommes encore avec des fenêtres bois simple vitrage,*

*L'entretien des chemins dont la fréquentation s'accroît d'année en année.*

*Je vais instaurer un droit de passage !!!*

*En conclusion Houchin, village agréable qui, en raison sa situation géographique, offre toutes les commodités usuelles et surtout une qualité de vie, un cadre rural, très appréciés des habitants.*

## **Arnaud PICQUE**

*Bonsoir à tous,*

*Monsieur le Président,*

*Cher(e)s Collègues,*

*Il est évidemment difficile de présenter sa commune avec objectivité quand on y est né et que l'on ne l'a jamais quittée.*

*Néanmoins quand on écoute les visiteurs, on comprend rapidement qu'elle est connue comme étant un coin de Paradis... en même temps Lespesses compte une rue du Paradis et un lieu-dit « Le Paradis ».*

*Sa géographie fait de Lespesses un village particulier puisque qu'il est coupé de son Hameau*

*Fauquenhem par le village de Lières.*

*Son Histoire est dense : voie romaine, ferme seigneuriale, motte féodale, Eglise Saint-Martin sans oublier la ligne de chemin de fer témoin de notre passé minier.*

*Sa géographie, son passé et aujourd'hui son présent.*

*408 habitants, 10 associations dynamiques, deux écoles au sein d'un RPI avec Bourecq et Ecquedecques même si nous avons un lien amical fort et ancien avec la commune de Lières.*

*Un salon de coiffure et d'esthétique, un distributeur de produits locaux, des auto-entrepreneurs et des gîtes complètent ce dynamisme.*

*Depuis 2019, Lespesses a sa mascotte, Apollon le Daim et accueille la même année le Président François Hollande.*

*De gros chantiers y ont vu le jour : mise aux normes de la défense incendie, la rénovation de la salle des fêtes que Monsieur le Président a pu découvrir à l'occasion de la cérémonie des vœux. La prochaine réalisation sera communautaire avec la réalisation de la ZEC de la Méroise.*

*Dès lors, vous aurez compris que Lespesses est un village où il fait bon vivre et où l'on vit longtemps. En effet en 2021 et 2022 deux centenaires y ont été fêtés et sont toujours en vie !*

*Je terminerai en évoquant le personnage légendaire de la commune c'est à dire le Diable qui trône dans l'église.*

*Aussi à la nuit tombée, il se murmure chez les habitants qu'il ne serait pas le seul Diable à Lespesses mais là je laisserai libre court à votre imagination...*

*Merci.*

*Sur les décisions prises par le Président ? Non plus. Je vais donc céder la parole à Hervé Deroubaix pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023.*

## **PROJET DE TERRITOIRE**

### **FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE**

**Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé**

#### **1) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

« L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente au Conseil communautaire, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique. Son contenu a été précisé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Il a pour vocation de présenter, au Conseil communautaire :

- 1 Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la communauté et les communes.
- 2 La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programmes.
- 3 Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte également, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1°) A la structure des effectifs ;
- 2°) Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- 3°) A la durée effective du travail dans la collectivité.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33

de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le rapport est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques impose que, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

L'avis de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » qui se réunit le 1<sup>er</sup> mars 2023 sera connu en séance.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le rapport d'orientations budgétaires après en avoir débattu. »

### **Hervé DEROUBAIX**

*Merci Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. Avant de débiter ma présentation, j'aimerais remercier les services qui ont créé et préparé ce PowerPoint qui va servir de support à mon propos. Le débat d'Orientations Budgétaires, comme son nom l'indique, nous offre l'occasion de débattre sur les orientations que nous souhaitons proposer au prochain budget primitif qui sera présenté dans quelques semaines, le 11 avril prochain. Cette prévision budgétaire s'inscrit dans le prolongement du projet de territoire que nous avons adopté le 6 décembre dernier. Il constitue donc le premier maillon de notre feuille de route pour la décennie à venir. C'est dans ce cadre de l'an 1 de notre projet de territoire que cette prospective budgétaire porte à la fois les engagements des budgets précédents, mais surtout intègre les orientations fortes de notre projet de territoire. Le socle de cette vision repose sur quatre éléments principaux : tout d'abord la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement dans un contexte, vous le savez, d'inflation que nous n'avons pas connu depuis trente ans. Ensuite, une politique d'investissement ambitieuse pour répondre justement aux enjeux de notre projet de territoire, une stabilité – c'est important – de notre taux de fiscalité, y compris de la TEOM, et une prospective financière robuste qui sera déclinée pour les dix prochaines années. Tout d'abord, nous partons du projet de territoire qui a été adopté le 6 décembre dernier. Ce ROB, c'est donc l'acte 1 du projet de territoire avec le cadrage de nos priorités et de nos enjeux pour les dix prochaines années et donc une stratégie financière pluriannuelle adaptée en fonction de nos possibilités qui reposent à la fois sur la prospective réalisée par KPMG par rapport à notre projet de territoire. Un plan d'investissement évidemment ambitieux, vous le savez, donc sur les dix prochaines années, en y ajoutant l'année qui vient de s'écouler, 2022, nous allons investir 530 millions d'euros jusqu'en 2032. 530 millions d'euros d'investissement. Je précise : sur le budget principal, c'est important, donc une moyenne de 43 millions d'euros par an hors CVE, sur dix ans. Avec deux ratios importants : notre épargne brute, la cible est toujours de dégager chaque année une épargne brute de 20 millions d'euros et d'avoir une capacité de désendettement inférieure ou égale à sept années. Avec évidemment une maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien des taux de fiscalité qui sont nos deux boussoles pour réaliser cette perspective. L'évolution de l'épargne brute, a posteriori et en prospective. Comme vous pouvez le constater sur le diagramme, nous avons eu depuis quelques années*

une érosion de notre épargne brute de 2017 jusqu'en 2020 qui était passée donc de 22 millions d'euros à 15 millions d'euros. Nous avons eu un petit sursaut l'an dernier à 17 millions d'euros et comme vous le constatez, nous allons dégager en 2022 une forte hausse de notre épargne brute à hauteur de 26 millions d'euros. Cette hausse bienvenue d'épargne brute résulte de deux choses : la première évidemment, vous le constatez, c'est une stabilité de nos dépenses de fonctionnement. Cela fait deux ans que nos dépenses de fonctionnement sont quasi-stables à 1,5 %, ce sont des efforts vraiment très importants réalisés de la part des services et des élus que je remercie. 1,5 % sur les deux dernières années et parallèlement à cela, une augmentation de nos recettes, augmentation encore plus importante en 2022. Nous bénéficions curieusement de l'inflation. Vous le savez, la taxe d'habitation a été remplacée par une fraction de TVA et comme en 2022, il y a eu beaucoup d'inflation, nous avons eu une TVA très active, nous avons donc bénéficié d'une hausse de près de 10 % de nos recettes. Ce qui nous permet de dégager cette année une épargne brute de 26 millions d'euros, donc en nette hausse par rapport à l'année dernière. Pour les perspectives pluriannuelles, vous constatez que déjà l'année prochaine, cette épargne brute va redescendre à 21 millions donc nous allons descendre de 5 millions d'euros. Je vais vous expliquer juste après les raisons qui font que cette épargne va se ralentir de 5 millions d'euros. Ensuite, vous voyez qu'elle va tout doucement se dégrader. Cette dégradation est principalement due à l'emprunt que nous allons réaliser pour la construction de notre unité de valorisation énergétique pour laquelle le Conseil sera amené à délibérer le 11 avril prochain en même temps que le budget. Ensuite, vous le voyez, une érosion de cette épargne brute jusqu'en 2026 et ensuite petit à petit, elle va de nouveau augmenter progressivement pour rester toujours au-dessus de notre cible de 20 millions d'euros d'épargne brute. Concernant notre capacité de désendettement, comme vous le constatez, cette année en 2022, nous avons eu une épargne brute un peu plus importante et que notre endettement se situe toujours pour le budget principal à 68 millions d'euros, nous avons donc 26 millions d'excédent. Il nous faudrait donc 2,7 années d'excédent pour rembourser. C'est une capacité de désendettement à 2,7 années, ce qui est vraiment excellent. Vous avez deux courbes, nous avons voulu distinguer en vert l'impact du futur CVE. Puisque le CVE est évalué à environ 140 millions d'euros, nous allons donc le financer à hauteur de 50 millions d'euros. En vert, c'est la part de l'endettement inhérente au CVE. Nous allons donc dès cette année en 2023 décaisser 3,5 millions d'euros pour le financer, puis 12, puis environ 35 pour arriver à un endettement de 50 millions d'euros. Ce qui est en vert, c'est la part du CVE et le reste, c'est l'endettement que nous allons solliciter pour réaliser l'ensemble de nos projets au cours des dix prochaines années. Comme vous le constatez, notre capacité de désendettement va donc augmenter. Vous avez en pointillés ce qu'elle aurait été s'il n'y avait pas le CVE. S'il n'y avait pas le CVE, on respectait moins de 7 années. Comme il y a le CVE, en 2026 la crête sera environ de 9,3 années de capacité de désendettement. Et vous le voyez ensuite, elle va redescendre progressivement. Cette année donc, une très bonne nouvelle, une capacité de désendettement de 2,7 années et nous vous le disons donc dès à présent, cette capacité va progressivement augmenter avec un maximum en 2026, là où on aura décaissé le plus pour financer notre unité de valorisation énergétique dont le Conseil sera amené à décider le 11 avril prochain. Pourquoi 7 années ? En 2023, dans nos prévisions budgétaires pour 2023, pour nos recettes nous prévoyons une augmentation de 2 % à hauteur de + 3,9 millions d'euros. Par contre, nos dépenses vont augmenter de 5 % avec donc un accroissement de 8,8 millions. Concernant l'effet d'aubaine dont nous avons bénéficié en 2022, nous allons avoir en 2023 une augmentation assez importante des dépenses d'énergie notamment. Rien que pour l'électricité, c'est + 1 million d'euros. Pour 2024, par exemple, ce sera + 3 millions d'euros pour le gaz, voilà donc nos dépenses. Nous allons subir l'inflation pour laquelle nous avons été relativement épargnés en 2022, nous allons la subir de plein fouet en 2023 avec notamment tout ce qui est prestations extérieures. Vous le voyez, un déséquilibre d'environ 5 millions d'euros qui explique une diminution prévue pour l'année prochaine de notre épargne brute qui passera donc de 26 à 21 millions d'euros. Si on zoome un peu, tout d'abord pour les recettes, le pré-CA est quasiment définitif, nous avons en 2022 eu 198,3 millions d'euros. Nous prévoyons 202 millions d'euros avec une hausse de 2 % évaluée presque à 4 millions. En détail, d'où proviennent ces recettes ? Un peu de plus et un peu de moins. Nous allons avoir une revalorisation, comme nous dans les communes évidemment, des bases dynamiques, très importantes. 7,1 %, donc dès à présent, sachez que les contribuables vont dire, peut-être aussi dans vos communes : on paie plus donc vous avez augmenté vos taux. Non, c'est la revalorisation des bases. Vous le savez, les années précédentes nous avons eu des augmentations de 3,5. Si on remonte encore à quelques années, c'était 0,5 %. Pour 2023, il est prévu 7,1 %. Ce qui va rapporter pour le foncier bâti + 800 000 euros, puisque vous le savez, nous n'avons plus que le foncier bâti. Une

dynamique de CVAE qui est maintenant compensée également par l'État à hauteur de + 700 000 euros. Encore une dynamique de la CFE, + 600 000 euros. Une partie de la CFE dont l'assiette dépend également du foncier, donc comme le foncier augmente de 7,1 %, forcément, notre CFE va également augmenter. La plus grosse augmentation provient de l'ex-TVA qui aujourd'hui est compensée également par l'État avec une dynamique prévue de + 5,3 %. Aujourd'hui, la taxe d'habitation nous rapporte 5 millions d'euros, donc + 5 %, c'est environ + 2,7 millions d'euros. Enfin, une augmentation des éco-organismes d'environ 400 000 € pour l'augmentation du tri. Le tri sélectif devrait donc nous rapporter environ + 400 000 €. Il y a donc du plus, mais il y a toujours un peu de moins. Nous avons figuré la disparition de Bridgestone qui commence à nous impacter. L'année dernière, c'était - 200 000 €. Cette année, c'est - 900 000 et l'année prochaine, on sera à - 1,5 million. Une légère diminution de notre dotation globale de fonctionnement parce que notre nombre d'habitants diminue, donc notre DGF diminue un peu. Dès à présent, je vous le dis, le FPIC va diminuer d'environ 3 %. L'agglomération va avoir environ 100 000 € en moins, donc comme vous le savez, il y a deux tiers/un tiers, l'ensemble des communes auront également un peu moins aux environs de 3 %. 200 000 € en moins pour l'ensemble des cent communes en moyenne. Voilà pour les recettes.

Concernant les dépenses, l'an dernier elles étaient à environ 172 millions d'euros, nous les estimons pour cette année à 180,8 millions d'euros. Donc une augmentation de 5 %, 8,8 millions, cela fait beaucoup, mais cela ne fait que 5 %. Si on les dispatche en fonction des différents chapitres, tout d'abord pour les dépenses de personnel, nous les estimons à + 1,9 million. En pourcentage, cela ne fait que 4,7 %, ce qui n'est pas énorme. Le GVT, c'est 1,8 %, l'augmentation du point d'indice, c'est 3,5 %, donc c'est vraiment une augmentation minimum qui est prévue pour les dépenses de personnel. Concernant les dépenses à caractère général, elles sont évaluées à + 12 % parce que nous allons être fortement impactés par l'augmentation du gaz, de l'électricité, du carburant et de toutes les prestations de services qui comme vous le savez, ont fortement augmenté, ne serait-ce que le macadam qui a augmenté entre 25 et 30 %. Tout cela va nous être impacté directement en 2023. Nous évaluons donc pour ces charges à caractère général une augmentation de 12 %. Des reversements de fiscalité avec + 0,9 %. On y reviendra dans le budget prévisionnel. Par exemple, le SDIS nous demande 500 000 € en plus. C'est + 500 000 € pour l'agglomération, donc + 6,7 % et nous n'avons pas le choix, il faut payer. Les autres charges de gestion courante, + 500 000 €. Au global, + 5,4 % de prévision pour 2023. Il y a beaucoup de chiffres, mais rassurez-vous, ce tableau c'est simplement pour vous montrer que la prospective existe. C'est le plan pluriannuel d'investissement pour les dix prochaines années. Vous avez sur la colonne des ordonnées les grandes politiques publiques, les sommes, les années de 2023 jusqu'en 2032. Pour 2023, l'ensemble des investissements sont prévus à hauteur de 60,7 millions d'euros. L'année prochaine on évalue à 64 et l'année d'après, à 76,8. Vous allez me dire que c'est bien plus que les 43 qui sont prévus sur les dix années, oui, évidemment, puisqu'il y a l'impact du CVE qui rentre en ligne de compte. Ensuite, vous le voyez, l'investissement va progressivement décroître au fil des années. L'ensemble de ces chiffres forme un volume d'investissement de 488 millions d'euros et si vous additionnez les 48 millions que nous avons effectués en 2022, nous arrivons aux 530 millions d'euros. Très brièvement, car on le reverra plus en détail lors du budget prévisionnel, deux budgets annexes, mais qui sont très importants, les budgets d'assainissement et d'eau potable. Pour le budget d'eau potable, un schéma directeur est en phase d'écriture, effectivement c'est très important. Le schéma d'assainissement va arriver progressivement également. Des dépenses de fonctionnement pour l'assainissement de 25 millions d'euros ; pour l'eau potable, 15 millions d'euros. Un endettement relativement conséquent avec des capacités de désendettement qui sont un peu plus élevées pour ces budgets annexes. Notamment en assainissement et en eau potable également, avec des investissements prévus aux environs de 10 millions d'euros pour l'assainissement et en eau potable aux alentours de 6 millions d'euros. On a déjà eu un débat autour de l'eau potable, il faudra avoir le même débat au niveau de l'assainissement parce que tout ce qui est sous délégation de service public, l'inflation va nous impacter. Puisqu'en face, les recettes jusqu'à aujourd'hui sont stables, forcément un déséquilibre est en train de se créer. Des groupes de travail seront menés pour pouvoir prendre les mesures qui conviennent et savoir quelles perspectives nous prendrons de part et d'autre. Sachant que pour l'eau potable, c'est très important. Il me semble que le 30 mars, il y a un groupe de travail. L'endettement global, entre 2022 et 2023, budget principal, budgets annexes, budgets assainissement et eau potable. Pour le budget principal, une légère augmentation de l'endettement qui est passé de 61 à 68. Nous avons souscrit à 19,5 millions d'emprunt et nous en avons remboursé 12,5, donc environ + 7 millions. Les budgets annexes sont relativement stables, les budgets d'assainissement et d'eau potable sont en légère croissance. Un endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2023

avec tous les budgets agrégés à hauteur donc de 211 millions d'euros. Un mot concernant les ressources humaines. Vous avez un tableau, une évolution depuis 2020 des ressources humaines. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'effectif de l'agglomération se situait à 947 personnes. Vous avez la déclinaison entre catégorie A, catégorie B et catégorie C, et des contrats de droit privé de 29, principalement des contrats PEC et des contrats d'apprentissage. Vous le voyez, une relative stabilité du personnel au cours des quatre dernières années. Au niveau des actions pour 2023, nous rappelons les quatre priorités du projet de territoire : renforcer la coopération et soutenir les 100 communes et leurs habitants, s'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature, garantir le bien vivre ensemble, le bien-être et la proximité sur l'ensemble du territoire, et accélérer les dynamiques de transition économique. Quelques actions seront menées : tout d'abord, soutenir les 100 communes. Vous le savez, nous allons augmenter l'enveloppe du fonds de concours à partir de cette année, il va donc passer à 4,2 millions d'euros avec notamment des enveloppes dédiées pour la déconnexion des eaux pluviales donc il y aura un fonds de concours spécifique là-dessus. Bertrand Cocq va donc mener un groupe de travail, vous serez sollicités pour définir exactement les contours de cette nouvelle enveloppe. La mise en place de l'Agglo-mobile pour le « aller vers » les habitants. Deuxième priorité, s'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature. Nous allons mettre en place des subventions d'équipement aux particuliers pour les récupérateurs d'eau de pluie. Une enveloppe de 200 000 € est prévue pour cette année et également pour l'année prochaine, dont les modalités restent à définir. Nous allons inciter, au même titre que nous le faisons par exemple pour les composteurs, les particuliers à investir dans les récupérateurs d'eau pour essayer de protéger nos nappes phréatiques. L'extension du périmètre d'entretien des cours d'eau avec la GEMAPI, on passe donc à plus de 600 km, la définition d'une politique relative aux fossés et au ruissellement, vous avez dû rencontrer les services de l'agglomération pour définir les fossés qui pourraient devenir d'intérêt communautaire. Évidemment, la poursuite au cours des deux prochaines années principalement du PapiLys et des plans de restauration écologique des différents cours d'eau. L'achèvement du bassin d'orage du Béthunois et le démarrage de la reconstruction de la station d'épuration située entre Auchy et Haisnes-lès-La Bassée. Toujours dans cette priorité 2, j'en parlais tout à l'heure, le schéma directeur portant sur l'eau potable, des décisions seront à prendre. Le lancement du chantier du CVE, pour lequel la décision sera prise le 11 avril prochain. Des acquisitions foncières et des études pour les déchetteries de Cuinchy et de Richebourg, avec une enveloppe de 1,2 million d'euros pour l'acquisition d'un terrain et de bâtiments à Cuinchy, une autre enveloppe pour Richebourg pour l'acquisition de fonciers. Même chose pour la trame verte et bleue, la valorisation de la biodiversité au niveau des différents terriils. Nous allons poursuivre le déploiement d'un éclairage public plus économe pour essayer de pallier l'augmentation sensible des dépenses liées à l'électricité. Dans le même ordre d'idées, la poursuite du déploiement de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments communautaires. Priorité n° 3, garantir le bien vivre ensemble, le bien-être et la proximité sur l'ensemble du territoire. Poursuite du déploiement d'initiatives privées de bornes de recharge. Vous le savez, nous en avons initié, mais d'autres initiatives privées nous sollicitent. Nous allons donc le développer. Le développement également du pôle gare de Lillers et d'Isbergues. La poursuite du pass mobilité sous différentes formes. Nous l'avions débuté l'an dernier et nous avons été surpris de l'engouement, donc cette année, nous allons le refaire, mais peut-être sous une autre forme. La requalification de l'accueil des gens du voyage de Lillers. Nous allons achever les travaux de la piscine également de Lillers et débiter les travaux sur celle d'Hersin-Coupigny. Loisinord, partage du site, en accord avec la commune de Nœux-les-Mines, qui reprendrait le lac et nous garderions le stade de glisse avec donc des investissements prévus au cours des prochaines années pour agrémenter et modifier le business plan. Évidemment, pour ceux qui sont venus juste avant, l'ouverture de l'Aréna de Béthune-Bruay avec la première compétition qui aura lieu la semaine prochaine et donc le développement de la base nautique de Beuvry avec une double enveloppe de 200 000, puis de 600 000 € pour l'année suivante pour la rendre plus attractive et répondre aux demandes également de l'AGS. Création d'événements en lien avec les traditions populaires, on vient d'en parler, donc les courses cyclistes, mais également la tradition liée aux Confréries de Charitables avec notamment Quinty à la confluence entre Béthune et Beuvry. Les études de programmation de la Cité de la musique et de la danse donc des études qui vont essayer de revoir les conservatoires. Le réseau de médiathèques, prise de compétence, Julien va en parler tout à l'heure dans la délibération. Le centre intercommunal de santé avec le recrutement des médecins, nous l'espérons, au cours du dernier trimestre. Le plan « bien vieillir », définition du plan d'action en lien avec Pierre Selin. L'éducation populaire, programme de réussite éducative avec les quartiers prioritaires de la ville, avec

Éric. Et donc le renouvellement évidemment de la charte handicap. Priorité n° 4, accélérer les dynamiques de transition économique, donc requalification des zones d'activités dont Lavoisier, Nœux-les-Mines et Labourse, une enveloppe de 2 millions d'euros. Mise en place d'une Académie de l'entrepreneuriat, accompagner la création d'une école d'ingénieurs, première édition du salon des entreprises et des territoires qui aura lieu à l'Arena, la création d'un fonds d'investissement territorial d'un million d'euros, l'appui aux projets de revitalisation commerciale des centres bourgs, l'ouverture de la gigafactory et le déploiement de la filière associée, la gigafactory devrait ouvrir d'ici cet été. En lien avec l'office de tourisme intercommunal, le développement d'offres touristiques insolites sous l'égide de Steve et le schéma directeur des voies d'eau, les études des premiers aménagements autour du canal d'Aire-La Bassée et de la Lys, avec une enveloppe pour les dix prochaines années de 15 millions d'euros. Que faut-il retenir de ce rapport d'orientation budgétaire 2023 avant une déclinaison plus précise de toutes les actions lors du BP ? C'est évidemment l'acte 1 du projet de territoire « une agglomération 100 % durable », que nous avons voté le 6 décembre dernier. Une politique d'investissement ambitieuse pour 2023 de l'ordre de 80 millions d'euros, c'est l'ensemble des budgets : 60 millions d'euros pour le budget principal et donc 20 millions d'euros pour les budgets annexes, notamment eau et assainissement. Des dépenses de fonctionnement contenues au regard de l'inflation, c'est vrai qu'on les envisage à hauteur de 5 %, mais quand on fait le ratio de l'inflation, c'est très contenu. Nous poursuivons notre engagement de stabilité des taux de fiscalité. Aujourd'hui nous n'avons plus beaucoup de volants, notre seul volant c'est la taxe foncière, nous maintenons le taux à 4,55 et nous laissons la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 0 %, donc comme vous le voyez, une visibilité financière à dix ans avec donc l'ensemble des projets. Même si évidemment, rien n'est jamais gravé dans le marbre, mais en résumé, l'ensemble de nos investissements sont projetés et financés.

**Olivier GACQUERRE**

Merci, Hervé, pour cette présentation complète. Ce n'est effectivement qu'une première ébauche, mais elle a le mérite de cadrer nos actions. Y a-t-il à ce stade une prise de parole souhaitée ? Une demande d'explications ? Monsieur le maire de Nœux-les-Mines, Serge.

**Serge MARCELLAK**

Merci, bonsoir à tous. Je ne rentre pas dans le débat, simplement vous faire remarquer que page 24 du rapport, on a deux paragraphes qui concernent l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement. Le premier paragraphe concerne bien la comptabilité M14, les dépenses. En revanche, vous constaterez que sur le deuxième paragraphe, on évoque encore la comptabilité M14 alors qu'on est sur les comptabilités M49 et M4, me semble-t-il. Il va donc falloir corriger cela avant d'envoyer cela au contrôle de légalité. Sinon, le paragraphe est faux. Ensuite, en bas de la délibération, on nous demande d'approuver le rapport d'orientations budgétaires. Or, normalement, ce qu'on devrait avoir à faire, c'est simplement de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport qui a été présenté aujourd'hui en Conseil communautaire. On n'a rien à approuver, on prend acte de la présentation du rapport et de la tenue des débats, tout simplement. Merci.

**Olivier GACQUERRE**

Merci, on va donc vérifier. C'est dans le tableau, ce que tu évoques ? Le commentaire en dessous du tableau.

**Serge MARCELLAK**

Le début du deuxième paragraphe devrait commencer par ces mots : « Pour les budgets M49 et M4 ». Sinon, il y a une erreur.

**Olivier GACQUERRE**

*Entendu, merci. On va donc modifier sur table. On a beau relire et relire... Jacques Switalski a demandé aussi la parole.*

**Jacques SWITALSKI**

*C'est juste une demande d'information. Je ne sais pas si on peut revenir à la diapositive qui présentait le plan d'investissement sur les dix prochaines années, qui est bien calé sur le projet de territoire. Dans le projet de territoire, on voit qu'il y a une part importante au niveau de l'environnement, que ce soit sur l'eau, sur la préservation de la nature, ou de la biodiversité. Là, c'est l'environnement qui me pose question, parce qu'on voit qu'en 2023, cette thématique est alimentée et ensuite, on n'a plus rien donc je pense qu'il doit y avoir une raison. Si on pouvait avoir une réponse, merci.*

**Olivier GACQUERRE**

*La réponse est assez simple, il y a 600 actions en réalité dans le projet de territoire, beaucoup des actions qui sont liées à la préservation de la biodiversité ou des ressources sont regroupées dans d'autres thématiques, notamment la GEMAPI. Donc l'idée pour nous aujourd'hui, c'est de pouvoir aller dans le détail de ces chapitres, c'est ce qu'on va faire dans le temps, donc on donne les grandes enveloppes, mais effectivement, quand on va écrire le projet d'administration cette année et les projets de service, qu'on aille dans le détail des actions, donc vous allez retrouver les thématiques qui sont concernées. Y compris dans les subventions d'accompagnement sur des projets qui sont liés à l'environnement et que nous allons soutenir par exemple. Ce ne sera pas dans les investissements, mais plutôt dans les subventions d'investissement ou de fonctionnement. Donc pour dire les choses, on a un peu synthétisé les 600 actions et effectivement, l'affichage n'est pas bon, parce qu'on pourrait donner le sentiment qu'on ne va plus s'engager sur l'environnement alors que c'est la partie la plus visible du projet 100 % durable. Je l'entends bien. Il faudra donc peut-être qu'on fasse un effort, mais en commission on pourra peut-être vous détailler ce qu'il y a dedans. Ceci étant, merci de me tendre la perche pour rappeler qu'à l'exécutif, nous avons présenté un plan d'étalement plus détaillé que celui-ci. J'ai donc pris des rendez-vous notamment avec Monsieur le Maire de Bruay-la-Buissière, aussi à Lillers, avec Serge à Nœux-les-Mines, pour que dans les bassins de vie où nous avons des investissements qui vont concerner ces pôles d'attractivité du territoire, nous puissions nous caler entre les projets de la ville et les projets de l'agglomération pour les coordonner tout simplement et faire en sorte que nous puissions développer notre plan d'investissement tout en accompagnant des communes et vice versa. À ce stade, c'est aussi la raison pour laquelle on ne va pas plus précisément dans le détail puisque les uns et les autres, vous souhaiteriez peut-être encore faire des correctifs, des projets vont peut-être avancer, d'autres être reportés, donc quand on aura le détail très précis, on pourra enlever ces chapitres un peu réducteurs et peut-être même présenter pourquoi pas l'ensemble des actions et leur financement attendu. En tout cas, il n'y a pas de volonté de ne plus investir sur l'environnement. Je pense que c'était la question. S'il n'y a pas d'autres prises de parole pour le moment, merci pour vos interventions. Concernant ce qu'évoquait Serge Marcellak, Monsieur le Maire de Nœux-les-Mines, il n'y a effectivement pas de vote pour approuver ou désapprouver le ROB ou le DOB. On doit effectivement acter et c'est pour cela qu'on met « vote », donc je vous demande d'acter le principe par un vote le fait qu'on ait vu ce soir le rapport pour lequel on n'a pas besoin d'avis favorable ou défavorable. Simplement, on vote pour acter le principe de l'avoir étudié. Cela vous convient ? Pas d'avis contraire là-dessus ? Vous avez les réponses à toutes vos questions ? C'est parfait, merci à Hervé et merci aux services pour cette présentation. C'est toujours fastidieux, mais il fallait donner un peu de sens et de lecture à ce qu'on veut faire. Je vais donner maintenant la parole à David Thellier, s'il te plaît, pour présenter la délibération n° 2.*

**Décision du Conseil : adopté**

# RENFORCER LA COOPÉRATION, SOUTENIR LES 100 COMMUNES ET LEURS HABITANTS

**Enjeu : Apporter un soutien en ingénierie**

## AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**Rapporteur(s) : THELLIER David**

### 2) CONVENTION CADRE 2023-2026 « PETITES VILLES DE DEMAIN » D'AUCHEL, CALONNE-RICOUART ET LILLERS - AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE DE BETHUNE-BRUAY-LA-BUISSIÈRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

« Par délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2018, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'est engagée à porter le programme Action Cœur de Ville de Béthune/Bruay-la-Buissière et à signer la convention-cadre s'y rapportant.

Par délibération n°2020/CC029 en date du 5 février 2020, le Conseil communautaire a autorisé la signature de l'avenant n°1 « phase de déploiement » à la convention-cadre « Action Cœur de Ville » de Béthune – Bruay-la-Buissière valant Opération de Revitalisation de Territoire.

Par délibération n° 2021/CC095 en date du 29 juin 2021, le Conseil communautaire approuvait la Convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » des communes d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers, et formalisait ainsi l'engagement de la Communauté d'Agglomération et de l'État.

Il est aujourd'hui proposé d'intégrer par avenant, la convention-cadre « Petites de Villes de Demain » d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers, à la convention de déploiement d'Action Cœur de Ville de Béthune et Bruay-la-Buissière valant Opération de Revitalisation de Territoire de la Communauté d'Agglomération.

Le cadre stratégique commun qui structure cette convention et sera décliné au sein des projets de revitalisation de chaque commune comporte comme axes d'intervention :

- L'habitat au titre de l'amélioration et de la diversification de l'offre de logements,
- L'amélioration du cadre de vie, le traitement des espaces publics et le renouvellement urbain,
- L'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique et foncière,
- La revitalisation commerciale et le confortement des services,
- L'attractivité touristique, la valorisation patrimoniale et l'animation locale.

Pour rappel, les dispositifs « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville » reposent sur un partenariat étroit avec la Communauté d'Agglomération qui, en plus de la mise en œuvre de ses compétences (habitat, commerce, mobilité, etc.), porte l'ingénierie en charge de leur coordination

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 27 février 2023, il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°2 à la convention de déploiement « Action Cœur de Ville » valant Opération de Revitalisation de Territoire afin d'y intégrer la convention-cadre « Petites de Villes de Demain » d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers. »

**David THELLIER**

*Merci, Monsieur le Président. Bonjour, mes chers collègues, il s'agit de la convention-cadre 2023-2026 « Petites villes de demain » d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers.*

Dans le cadre d'un avenant n° 2 à la convention-cadre « Action cœur de ville » de Béthune, Bruay-la-Buissière valant opération de revitalisation de territoire. Trois délibérations, tout d'abord une première délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2018 dans laquelle la Communauté d'Agglomération s'est engagée à porter le programme « Action cœur de ville ». Une autre délibération en date du 5 février 2020 cette fois où le Conseil communautaire a autorisé la signature de l'avenant n° 1, phase de déploiement de cette convention-cadre « Action cœur de ville » et une troisième délibération en 2021, le 29 juin, le Conseil communautaire a approuvé la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » des communes d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers. Il nous est aujourd'hui proposé d'intégrer par avenant cette convention-cadre « Petites villes de demain » d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers à la convention de déploiement « Action cœur de ville » de Béthune et Bruay, valant donc opération de revitalisation de territoire de la Communauté d'Agglomération. Ce cadre stratégique commun qui structure la convention comporte comme axes d'intervention tout d'abord l'habitat au titre de l'amélioration et de la diversification de l'offre de logements, l'amélioration du cadre de vie, le traitement des espaces publics et le renouvellement urbain, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique et foncière, la revitalisation commerciale et le confortement des services et enfin, l'attractivité touristique, la valorisation patrimoniale et l'animation locale. Pour rappel, ces dispositifs que sont « Petites villes de demain » et « Action cœur de ville » reposent sur un partenariat étroit avec la Communauté d'Agglomération qui, en plus de la mise en œuvre de ses compétences « habitat, commerce, mobilité, etc. » porte l'ingénierie en charge de leur coordination. Suite à l'avis favorable de la commission « Aménagement, Transport et Urbanisme » du 27 février 2023, il est donc proposé à notre assemblée d'autoriser Monsieur le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer cet avenant n° 2 à la convention de déploiement « Action cœur de ville » valant opération de revitalisation de territoire afin d'y intégrer comme je vous le disais, la convention-cadre « Petites villes de demain d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers.

**Olivier GACQUERRE**

Merci David, pour cette présentation. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? C'est donc voté. Je cède la parole à Bertrand Cocq qui va nous parler des fonds de concours.

**Décision du Conseil : adopté**

## **Enjeu : Accompagner financièrement les projets des communes**

### **FONDS DE CONCOURS**

**Rapporteur(s) : COCQ Bertrand**

#### **3) REVISION DU DISPOSITIF DE FONDS DE CONCOURS APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2024 - VALIDATION DE LA METHODE ET DU PLANNING**

« Par délibération modifiée du 28 juin 2017, le Conseil communautaire a institué un dispositif de fonds de concours et en a défini les règles d'éligibilité.

La finalité du dispositif fonds de concours est de soutenir les projets communaux qui s'inscrivent dans la réalisation des objectifs affichés dans le projet de territoire.

Par délibération du 6 décembre 2022, le Conseil communautaire a adopté son projet de territoire.

Au regard des priorités, enjeux, objectifs et actions qui ont été retenus, il est nécessaire d'engager un travail de révision du dispositif de fonds de concours.

Un groupe de travail sera donc chargé de travailler à l'adaptation du règlement du dispositif de fonds de concours. Ce groupe de travail sera piloté par le Conseiller délégué en charge du dispositif fonds de concours et composé des Vice-présidents et conseillers délégués concernés par les thématiques d'intervention des fonds de concours ainsi que des Vice-présidents de territoire. Les propositions seront présentées en exécutif puis dans les différentes commissions.

La modification s'inscrira dans une enveloppe globale de 4,2 M€/an et concernera toutes les composantes du dispositif, à l'exception des fonds de concours PNRU qui ont été contractualisés, avec l'objectif de rechercher une simplicité de fonctionnement permettant une appropriation aisée et la satisfaction des objectifs du projet de territoire.

Il est envisagé que le nouveau dispositif soit proposé au vote du Conseil communautaire à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 27 février 2023, il est proposé à l'Assemblée de valider la méthode et le planning de révision du dispositif de fonds de concours. »

### **Bertrand COCQ**

*Bonsoir à tous. La troisième délibération concerne la révision du dispositif de fonds de concours applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024. On nous demande de valider la méthode et le planning. Suite à l'adoption du projet de territoire le 6 décembre dernier, un travail de révision du dispositif de fonds de concours est nécessaire. L'objectif est de rechercher une simplicité de fonctionnement permettant une appropriation et la satisfaction des objectifs du projet de territoire. Comme l'a évoqué tout à l'heure Hervé dans le rapport d'orientations budgétaires, l'enveloppe globale est portée à 4,2 millions par an, soit + 700 000 €. Un groupe de travail sera constitué, composé des Vice-présidents et Conseillers délégués concernés par les thématiques, mais également par les maires qui souhaitent y participer. Ils seront chargés de faire des propositions à l'exécutif, qui seront aussi validées par les différentes commissions thématiques. En termes de timing, il y aura une présentation du nouveau dispositif en Conseil communautaire au mois de juin pour une application du nouveau règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il y a eu un avis favorable de la Commission « Aménagement, Transport et Urbanisme » du 27 février dernier et il nous est proposé de valider la méthode et le planning de révision du dispositif. Voilà, Monsieur le Président.*

### **Olivier GACQUERRE**

*Merci Bertrand, donc vous avez compris le principe : on fixe la méthode et l'objectif pour nous, c'est de simplifier l'accès des fonds de concours et simplifier aussi les thématiques puisque la redistribution a la vocation aussi d'appuyer le projet de territoire, donc c'est dans ce sens qu'on va aborder le sujet. Sachant qu'il y a une enveloppe supplémentaire de 700 000 € dès cette année et que nous avons envisagé, le temps qu'on révise les fonds de concours, que ces 700 000 € soient fléchés sur notamment des outils ou des équipements de récupération d'eau de pluie, notamment pour le patrimoine communal bâti. À réfléchir bien sûr, puisque forcément on va réviser les critères pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y a une enveloppe supplémentaire, il faut qu'on la ventile, c'est ce qui avait évoqué en tout cas à l'occasion du vote du projet de territoire. Si vous souhaitez participer à ce groupe de travail, j'ai entendu l'appel pour participer de Bertrand, n'hésitez pas. Bien sûr, les commissions ont aussi leur rôle à jouer, les groupes aussi, mais il faut une base de travail et vous êtes les bienvenus collectivement pour qu'on puisse regarder ce qu'on fait ensemble. Si la méthode vous convient, bien sûr. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est parfait. À la fin du Conseil, je vous invite donc à vous rapprocher de Bertrand. Merci, Bertrand. C'est donc adopté à l'unanimité. Question 4, Nadine Lefebvre.*

### **Décision du Conseil : adopté**

## **Enjeu : Réduire l'impact énergétique des logements du territoire**

### **LOGEMENT ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

**Rapporteur(s) : LEFEBVRE Nadine**

#### **4) SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS AVEC LA REGION HAUTS DE FRANCE RELATIVES AU FINANCEMENT ET AUX OBJECTIFS DE DEPLOIEMENT DU PROGRAMME REGIONAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (PREE) ET DU PROGRAMME « SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE (S.A.R. E.)**

« La Région Hauts-de-France, l'État et l'ADEME ont élaboré conjointement un Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) qui définit les modalités d'action en matière de rénovation énergétique des logements privés en lien avec les enjeux environnementaux et de cohésion sociale.

Ce PREE présente un parcours de rénovation qui passe par le déploiement sur le territoire régional de Guichets uniques de l'habitat, lieux d'accueil et d'information des ménages pour la rénovation des logements, pour lequel la Communauté d'Agglomération a été labellisée.

Ce parcours offre la possibilité à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de réaliser un « Passeport Énergétique du Logement (PEL) » financé par la Région, pour identifier les travaux à engager, les gains énergétiques réalisables et les aides financières mobilisables. Un accompagnement technique et financier peut aussi être proposé.

Enfin, la région aide financièrement les ménages sous condition de revenu (public Anah) dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique via l'aide dite AREL.

Le programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) initié par l'État, et géré par la région, finance les postes des Conseillers *France Renov*, qui sont mis à disposition par l'association INHARI. Ils assurent l'orientation et le conseil, en complémentarité technique avec le service habitat de la Communauté d'agglomération dans le cadre du guichet unique de l'Habitat.

Suite à l'avis favorable de la commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 27 février 2023, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer de la convention de déploiement qui précise ces modalités d'organisation, et la convention financière qui détaille la répartition financière entre la Région et la Communauté d'Agglomération pour la durée d'application jusque fin 2023. »

***Nadine LEFEBVRE***

*Bonsoir à tous. Il s'agit de la signature de deux conventions avec la Région Hauts-de-France, d'abord pour le déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique, le PREE, et ensuite du programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique, le SARE. La Région Hauts-de-France, l'État et l'ADEME ont élaboré un Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique, le PREE, qui prévoit notamment la création des guichets uniques de l'habitat qui sont des espaces de conseil et d'accompagnement aux habitants. Ces guichets uniques sont financés par le programme SARE. L'Agglomération a été labellisée par la Région pour piloter ce guichet unique de l'habitat. Elle peut bénéficier de financements pour les conseils apportés par ses services au titre du guichet, mission qu'elle partage avec l'opérateur INHARI qui bénéficie lui aussi des financements du SARE. En résumé, il s'agit pour l'année 2023 de valoriser l'action du conseil de premier niveau du service habitat de l'agglomération auprès du particulier, ce premier conseil consiste en un entretien téléphonique pour informer le demandeur de l'aspect juridique, technique, financier ou social de sa demande, cela bénéficie bien sûr des financements du SARE, comme on l'a dit. La participation régionale est liée au nombre de conseils qui sont*

donnés et aussi au nombre d'animations réalisées dans les communes. Le financement prévisionnel de la Région pour 2023 serait de 23 150 €, qui se répartirait en 6 400 € pour un objectif de 800 conseils, plus un forfait de 16 750 € qui dépend du nombre d'habitants. Nous sommes en attente de nouvelles conventions de trois ans avec la Région dans laquelle l'Agglomération pourra valoriser la montée en charge de ce guichet unique de l'habitat. Nous vous demandons donc votre accord pour ces conventions.

**Olivier GACQUERRE**

Merci, Nadine. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc adopté. Je cède la parole à Julien Dagbert.

**Décision du Conseil : adopté**

## **GARANTIR LE « BIEN VIVRE ENSEMBLE » ET LA PROXIMITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

**Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle**

### **ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX**

**Rapporteur(s) : DAGBERT Julien**

#### **5) MODIFICATION DES STATUTS - FAVORISER LA COOPERATION ET METTRE EN RESEAU LES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES DU TERRITOIRE – COMPETENCES FACULTATIVES**

« Par arrêté du 15 novembre 2018, le Préfet a approuvé l'ensemble des compétences facultatives de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane, dont notamment la compétence « actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire ».

Il est proposé de compléter cette compétence par l'action suivant : « favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire ».

Il convient donc d'engager une modification statutaire de droit commun en application des dispositions de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant la compétence facultative « actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire ».

L'avis de la Commission « Cohésion Sociale » qui se réunit le 02 mars 2023 sera connu en séance.

Il est demandé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification statutaire en vue de compléter les actions au titre de la compétence « actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire » par l'item suivant : « favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire ».

- de mandater le Président, le Vice-président délégué ou la Conseiller délégué aux fins de consultation des Conseils municipaux en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- de solliciter de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais l'arrêté modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane. »

**Julien DAGBERT**

Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer rapidement de vous présenter ce point qui concerne une modification des statuts. En effet, par la présente délibération, il s'agit d'asseoir la Communauté d'Agglomération comme un acteur dans le domaine de la lecture, car jusqu'à présent, nous

n'avions pas de compétence en la matière et nous n'intervenons que par le biais de fonds de concours ou en proposant des animations dans le cadre d'événements nationaux, par exemple « La nuit de la lecture ». Ce que nous vous proposons ce soir, c'est le fruit d'un travail de concertation d'une année mené en 2022 avec l'aide du cabinet ABCD. Cette compétence concernera la création d'un réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire. Je le précise tout de suite, il ne s'agit absolument pas de dessaisir les communes, mais plutôt de les aider; donc les équipements, le personnel et les fonds documentaires resteront bien entendu communaux. Pourquoi cette mise en réseau, tout simplement parce qu'au terme du travail de concertation mené, le constat a été fait que la grande majorité des personnels œuvrant dans ces équipements qui sont de véritables lieux de culture de proximité par excellence, souhaitent pouvoir travailler ensemble, monter des projets, échanger et se former. Les bibliothèques et médiathèques, vous le savez, ont beaucoup évolué ces dernières années et sont devenues ce qu'on appelle aujourd'hui des tiers lieux, lieux de vie et d'animation. Avec cette prise de compétence, l'Agglomération pourra s'engager dans la négociation avec le Département et l'État d'un contrat de territoire « lecture » grâce auquel nous pourrions bénéficier de moyens en faveur des équipements du territoire. Dans le projet de territoire adopté en décembre, nous avons collectivement annoncé cette mise en réseau. Dans la continuité de celle-ci et de cette délibération, nous procéderons par étapes avec premièrement des moyens mis en œuvre maintenus par l'Agglomération, un agent chargé de l'animation de ce réseau de bibliothèques et de médiathèques, les fonds de concours seront maintenus également, mais comme la loi Robert le prévoit concernant le renouvellement de fonds documentaire et la professionnalisation, ils seront conditionnés à la mise en place de la gratuité et pour celui relatif aux travaux de construction et d'extension, la norme des 0,70 m<sup>2</sup> par habitant sera exigée. Un budget sera dégagé pour un programme d'animation et de formation en complément de ceux dispensés par le Département. Ces formations et ces échanges seront proposés aux agents professionnels comme aux bénévoles et dans un deuxième temps, nous pourrions engager la mise en place et l'installation d'un système informatique avec un projet de carte unique. L'investissement sera conséquent et nécessitera le recrutement d'un administrateur réseau. Le déploiement de ce projet se fera progressivement et s'engagera dans les structures et communes volontaires. L'objectif est que chaque habitant, quel que soit son lieu d'habitation, puisse avoir la connaissance du fonds documentaire détenu par l'ensemble de nos médiathèques du territoire et qu'il puisse disposer d'une carte unique lui permettant d'y accéder. Grâce au contrat de territoire lecture, nous pourrions bénéficier de subventions pour la mise en œuvre de ces différentes actions, mais aussi avec le souci de respecter le rythme de chacun. Ce projet a été validé, mes chers collègues, par la Conférence des maires le 28 février et la délibération a reçu un avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 2 mars. Je tiens encore à remercier les équipes de l'Agglomération et en particulier Valérie Ratajczak qui a suivi toute la concertation pendant l'année 2022 ainsi que les communes, personnels et bénévoles qui ont participé à cette phase de concertation durant l'année 2022 avec le cabinet ABCD. Je vous remercie.

**Olivier GACQUERRE**

Merci. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce projet qui a été présenté en partie en Conférence des maires. S'il n'y en a pas, merci en tout cas et merci pour votre engagement. C'est vrai qu'on parlait tout à l'heure des commerces, de la proximité, les tiers lieux, de l'évolution des pratiques, donc la proximité de la culture, pour nous c'est un enjeu essentiel qui est aussi important que l'environnement. J'espère qu'on va le mieux le valoriser et mieux le citer que tout à l'heure dans le tableau. En tout cas, merci pour votre engagement, on sera à votre disposition pour développer au mieux tout cela et adapter les dispositifs au fur et à mesure de l'expérience qu'on va pouvoir acquérir dans le temps. Je voudrais en profiter pour redire un merci aux équipes bien sûr, à Julien en particulier, mais aussi adresser un petit clin d'œil à Philippe Massardier qui a fait valoir ses droits à la retraite et qui partira au mois de mars, je crois, fin mars. Lui qui est revenu après quelques problèmes de santé, on le remercie pour son engagement. On ne va pas lui souhaiter une bonne retraite tout de suite, il a encore un peu de travail jusqu'à la fin du mois, mais c'est un petit clin d'œil qu'on peut lui adresser. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je cède la parole à Jacky Lemoine pour la question 6.

**Décision du Conseil : adopté**

# FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

## RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

**Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky**

### **6) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

« Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

#### **Emplois permanents**

Afin de tenir compte de l'évolution de la collectivité et de ses missions, il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des emplois pour les directions suivantes :

#### **Secrétariat des Élus**

Dans le cadre de l'évolution du service et notamment la mise à disposition partielle du service, il est nécessaire de créer un poste d'assistant.

#### **Direction de l'audit, des ressources financières et fiscales**

Dans le cadre de la feuille de route du service, il est nécessaire de créer 2 postes de chargé de mission « conseil de gestion, évaluation et pilotage » (les postes d'analyste financier et de contrôleur des DSP seront supprimés ultérieurement après avis du CST).

#### **Direction des Services Informatiques**

Pour répondre aux besoins du service, il est nécessaire de créer un poste de technicien informatique (1 poste de reprographe vacant sera supprimé ultérieurement après avis du CST).

#### **Santé**

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté d'agglomération a inscrit l'accès aux soins de ses habitants en priorité. L'une des actions est la création d'un centre intercommunal de santé et de 3 antennes, afin de garantir un maillage territorial d'accès aux soins de premiers recours sur l'ensemble de la collectivité. Dans cette hypothèse, le service sera composé de :

- 4,5 ETP de médecins généralistes,
- 1 coordonnateur
- 1 secrétaire médical

#### **Direction des Sports**

Pour répondre aux obligations réglementaires du POSS, il est proposé de créer les postes ci-dessous :

- 1 Maître-Nageur Sauveteur
- 2 Agents d'Accueil Polyvalent (3 postes à temps non complets vacants seront supprimés ultérieurement après avis du CST).

#### **Direction des Milieux Aquatiques et des Risques**

Au regard des programmes d'études et de travaux initiés dans le cadre de la stratégie GEMAPI, une nouvelle organisation du service a été proposée et sera soumise à la validation du Comité Social Territorial (CST) en date du 2 mars 2023.

Cette réorganisation porte sur la transformation des postes d'Ingénieur érosion et Chargé de projet PAPI en poste de « chefs de service ». Cette réorganisation nécessite également la création des postes ci-dessous :

- 5 cantonniers/piégeurs
- 2 conducteurs de travaux
- 1 ingénieur « digues »

- 1 technicien hydraulique

Les changements apportés au tableau des emplois apparaissent en caractère gras en annexe à la délibération.

L'avis de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » qui se réunit le 1er mars 2023 sera connu en séance.

Il est proposé à l'Assemblée que ces emplois puissent être pourvus par voie contractuelle lorsque la recherche en priorité d'un fonctionnaire n'a pu aboutir en l'absence de candidatures pouvant répondre au profil et aux compétences recherchées pour pourvoir ce poste. »

**Jacky LEMOINE**

*Merci, Président. Mes chers collègues, la délibération n° 6 concerne les modifications du tableau des emplois suivantes. On a la création d'un poste d'assistance au secrétariat des élus afin de répondre aux besoins du service, la transformation de deux postes à la direction de l'audit, des ressources financières et fiscales en postes de chargés de mission conseil, gestion, évaluation et pilotage. La transformation d'un poste de reprographe en poste de technicien informatique, la création de postes nécessaires à l'ouverture du centre intercommunal de santé et des trois antennes soit 4,5 ETP, de médecins généralistes ou pluridisciplinaires. Un coordinateur et un ou une secrétaire médicale. La création de postes nécessaires au développement de la compétence Gemapi, à savoir cinq postes de cantonniers piégeurs, deux conducteurs de travaux, un ingénieur digues, un technicien hydraulique. Et la création de postes de maîtres-nageurs sauveteurs et de deux agents d'accueil polyvalents pour répondre aux obligations réglementaires du plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les équipements aquatiques. Est-ce que vous avez des questions ?*

**Olivier GACQUERRE**

*Question de Daniel Dewalle.*

**Daniel DEWALLE**

*Sur le volet santé, en novembre on avait évoqué les difficultés en particulier pour les habitants du Bruayais d'avoir accès à un médecin, il y en a de moins en moins. Je sais qu'il y a eu deux réunions de concertation avec l'Agglomération et l'ARS pour essayer de construire quelque chose autour de la politique de la polyclinique de la Clarence à Divion. Je voudrais savoir où on en est, si les choses avancent un peu. J'ai entendu des échos de médecins qui étaient un peu déçus que cela semble patauger un peu. Je ne sais pas si vous avez des éléments.*

**Olivier GACQUERRE**

*Tout le monde me regarde désespérément. Je vais donc vous dire ce que j'en sais. Quand on parle de la Clarence, je sais qu'il y a des conventions plutôt avec l'hôpital. L'Agglomération en tant que telle, c'est une médecine de ville, on est plutôt en train d'ailleurs de recalculer les choses avec Filieris, dont on ne comprend pas trop parfois certains propos. On a décidé de nous engager sur la question de la santé avec un statut particulier, celui de salarié, donc pas en concurrence ni en cannibalisation avec ni Filieris, ni les libéraux déjà sur le territoire. On s'était mis d'accord sur une carte pour mailler le territoire ensemble. Cela, c'est pour la médecine de ville. Là, on crée les postes. Concernant les partenariats avec la polyclinique, je pense qu'avec l'AHNAC, il y a en réalité des conventions qui vont être validées via le GHT, le groupement hospitalier de territoire avec Lens, Béthune et Beuvry également, donc oui. Ce que je sais également, c'est que par contre, avec Filieris et l'hôpital, on discute actuellement notamment pour Bruay et d'autres centres pour faire des consultations avancées, cela je l'ai en tête. Peut-être qu'on parle de la même chose. L'idée, c'est de faciliter les parcours, renforcer les partenariats pour les ressources médicales*

*et faire en sorte que les gens n'aient pas des recours tardifs aux soins puisqu'effectivement, comme vous le savez, à partir du moment où ils refusent le soin par méconnaissance des circuits ou par manque de ressources médicales, ce sont des pertes de chances au final pour les gens. De ce côté, pour moi cela avance, mais les relations directement entre l'Agglomération et l'AHNAC, je n'ai pas en tête de projet particulier, sauf si Virginie en a. Dans le cadre du contrat local de santé, ils participent, mais c'est surtout de la médecine de ville au premier abord. Si tu as des contacts ou des infos, des noms de médecin, on peut les rappeler et essayer de voir de quoi ils parlent. En tout cas, entre l'établissement hospitalier et la clinique, oui, il y a des relations qui sont en train de se renforcer, très clairement.*

**Jacky LEMOINE**

*Tu m'en avais parlé, Daniel, mais je n'ai pas eu de contact. J'ai vu avec la polyclinique, mais je n'ai rien vu.*

**Olivier GACQUERRE**

*Monsieur le maire de Bruay:*

**Ludovic PAJOT**

*Juste pour répondre à Daniel Dewalle, le groupe de l'AHNAC voudrait installer des médecins généralistes à côté de la clinique pour désengorger les urgences, puisqu'actuellement on a beaucoup malheureusement de patients aux urgences qui y vont pour des petits bobos et qui relèvent des médecins généralistes. L'idée du groupe, c'est d'avoir un cabinet de médecins généralistes à côté de la clinique. Je sais qu'ils y travaillent, je ne sais pas où ils en sont, mais c'est l'idée, pour répondre à la question de Daniel Dewalle.*

**Olivier GACQUERRE**

*D'où l'ARS, parce qu'ils essayent de faire une maison de soins non programmés à côté. Comme nous avons également une maison de garde à côté des urgences de l'hôpital de Béthune-Beuvry. Cela doit être certainement cela. Cela se fait donc avec les libéraux et l'ARS.*

**Serge MARCELLAK**

*Je m'aperçois que dans le ROB, au 012, vous aviez l'intention de mettre 120 000 €, c'est ce que j'ai lu tout à l'heure sur le recrutement de médecins. Je sais bien qu'on ne sera pas sur un exercice budgétaire complet, mais quand je regarde au niveau des recrutements, cela correspond pratiquement à une masse salariale qui avoisinerait, si on prend le salaire moyen d'un médecin salarié en brut 80 000 € annuels, les 500 000 €. Cela voudrait dire que sur la fin d'année on a déjà des recrutements qui sont prévus ? Sur une partie de l'année ?*

**Jacky LEMOINE**

*En fait, c'est le dernier trimestre, les 120 000 €, donc l'année prochaine, ce sera...*

**Serge MARCELLAK**

*On sera aux alentours de 500 000 ?*

**Jacky LEMOINE**

*Oui, 400 000.*

**Olivier GACQUERRE**

*480, sachant qu'on a aussi les recettes de l'activité.*

**Serge MARCELLAK**

*Oui, bien sûr; mais je ne parlais que du 012 et de la masse salariale.*

**Olivier GACQUERRE**

*Oui, tout à fait. On espère les avoir, d'ailleurs, donc on est en train d'établir le règlement, et après, les recrutements, on va essayer de trouver les médecins. Sans déshabiller les uns et les autres, c'est ce qu'on expliquait tout à l'heure. Le but du jeu n'est pas d'aller chercher des médecins qui sont déjà installés ou qui sont déjà sur le territoire, donc c'est plutôt des internes qu'on voudrait installer. C'est bon ? Pas d'autres questions sur cette délibération ? Ou interventions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Je vous remercie, c'est donc adopté. Question 7, Jacky toujours, s'il te plaît.*

**Décision du Conseil : adopté**

**Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky**

**7) MISE A JOUR DU TABLEAU NOMINATIF D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX ELUS COMMUNAUTAIRES**

« Par délibération en date du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire a fixé les modalités d'attribution des indemnités de fonction au Président, aux Vice-présidents, aux Conseillers délégués et aux Conseillers communautaires.

Cette délibération est complétée par la production d'un tableau nominatif récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux élus communautaires.

Compte tenu d'un changement intervenu dans la représentation de la commune d'Auchel qui modifie par suite la composition du Conseil communautaire et pour répondre également à la demande du Comptable Public, il est nécessaire d'actualiser le tableau nominatif ci-annexé par le remplacement du conseiller communautaire correspondant.

Les modalités d'attribution des indemnités de fonction demeurent inchangées.

L'avis de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » qui se réunit le 1er mars 2023 sera connu en séance.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver l'actualisation du tableau nominatif des indemnités de fonction aux élus communautaires par le remplacement du conseiller communautaire correspondant tel que ci-annexé. »

**Jacky LEMOINE**

*C'est une délibération relative à la mise à jour du tableau de nomination d'attribution des indemnités de fonctions versées aux élus communautaires. Suite à la démission de Madame Véronique Cléry, Conseillère communautaire, représentant la commune d'Auchel, la désignation de sa remplaçante Madame Martine Derlique, il est nécessaire de procéder à l'actualisation du tableau nominatif d'attribution des indemnités de fonction versées aux élus communautaires. Je vous propose donc d'approuver cette actualisation.*

**Olivier GACQUERRE**

*C'est donc la mise à jour tout simplement de la liste, il n'y a pas de changement dans les conditions. Suite aux sorties et aux entrées de Conseillers communautaires. Y a-t-il des oppositions ?*

**Philibert BERRIER**

*Monsieur le Président, Madame Martine Derlique est présente, elle pourrait se montrer.*

**Olivier GACQUERRE**

*Très bien, avec grand plaisir, parce qu'on l'a saluée, mais elle n'était pas là.*

**Philibert BERRIER**

*En outre, elle est présidente en charge du CCAS de la ville d'Auchel.*

**Olivier GACQUERRE**

*Très bien, et bienvenue. Merci de vous joindre à nous pour tous ces travaux. Pas d'opposition, pas d'abstentions ? Je vous remercie. Je cède la parole à Pierre Selin pour la question 8.*

**Décision du Conseil : adopté**

## **COORDINATION ET RELATIONS AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Rapporteur(s) : SELIN Pierre**

### **8) POURSUITE DES ACTIONS ENGAGEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - REPRISE, EN INTERNE, DES ACTIONS EXERCEES PAR LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

« Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys romane a été créé par délibération n°2017/CC171 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 et s'est vu confier l'exercice de la compétence Action Sociale d'Intérêt communautaire. Le CIAS a le statut d'un établissement public administratif et dispose d'un conseil d'administration composé de 31 membres, élus et représentants associatifs.

Le CIAS, au regard de son objet social, a pu depuis sa création porter une Analyse des Besoins Sociaux, un observatoire social, l'étude relative à la lutte contre l'illectronisme, l'AMO Mutuelle pour tous, l'étude Bien vieillir et développé des partenariats et dispositifs dans le champ du handicap.

Au regard du projet de territoire récemment voté et de la transversalité qu'exigent les thématiques sociales, il est proposé de dissoudre l'établissement CIAS.

En effet, qu'il s'agisse du « bien vieillir », de la prévention et de la lutte contre l'illectronisme et l'illectronisme, de la mise en œuvre de la charte handicap ou encore de la coordination des acteurs, ces enjeux exigent une transversalité et une coordination interne au sein de l'EPCI que ne facilite pas l'outil CIAS. Il s'agit ainsi de simplifier l'exercice des compétences en matière d'action sociale et de donner plus de lisibilité à l'action intercommunale.

Le CIAS dissout, les compétences seront alors exercées par la Communauté d'Agglomération. Un arrêté préfectoral prévoira la reprise, par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, de l'ensemble des droits, obligations, actif, passif du CIAS.

Cette perspective de dissolution du CIAS a été présentée aux administrateurs lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 27 février 2023.

L'avis de la Commission « Cohésion Sociale » qui se réunit le 02 mars 2023 sera connu en séance.

Il est proposé à l'Assemblée de prononcer, conformément à l'article 15 de ses statuts, la dissolution du Centre Intercommunal d'Action Sociale à échéance du 31 mars 2023. »

### **Pierre SELIN**

*Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, dans le cadre de la poursuite des actions engagées par la Communauté d'Agglomération, il s'agit de la reprise en interne des actions exercées par le Centre intercommunal d'action sociale. Pour rappel, le centre intercommunal d'action sociale de l'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a été créé par délibération du 28 juin 2017 et s'est vu confier l'exercice de la compétence action sociale d'intérêt communautaire. Le CIAS a le statut d'un établissement public administratif et dispose donc d'un conseil d'administration composé de 31 membres, élus et représentants associatifs. Le centre intercommunal d'action social, au regard de son objectif et de son objet social, a pu depuis sa création porter, dans ses premières années, une analyse des besoins sociaux, un observatoire social, l'étude relative à la lutte contre l'illectronisme, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mutuelle pour tous et l'étude « Bien vieillir », on a aussi développé des partenariats et dispositifs dans le champ du handicap. Cependant, au regard du projet de territoire récemment voté et de la transversalité qu'exigent ces thématiques sociales, il vous est proposé de procéder à la dissolution de l'établissement centre intercommunal d'action sociale. En effet, qu'il s'agisse du « bien vieillir », de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, de la mise en œuvre de la charte handicap ou encore de la coordination des acteurs, ces enjeux exigent une transversalité et une coordination interne au sein de l'EPCI que ne facilite pas l'outil CIAS. Il s'agit ainsi de simplifier l'exercice des compétences en matière d'action sociale et de donner plus de lisibilité à l'action intercommunale. Le CIAS dissout, les compétences seront alors exercées par la Communauté d'Agglomération. Un arrêté préfectoral prévoira la reprise, par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, de l'ensemble des droits, obligations, actif, passif du centre intercommunal d'action sociale. Cette perspective de dissolution du CIAS a été présentée aux administrateurs lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 27 février 2023. Il a également recueilli l'avis favorable de la commission qui s'est réunie le 2 mars 2023. Il vous est donc proposé de prononcer, conformément à l'article 15 de ses statuts, la dissolution du centre intercommunal d'action sociale à l'échéance du 31 mars 2023. Voilà, Monsieur le Président.*

### **Olivier GACQUERRE**

*Madame Adancourt, qui ne va pas être d'accord.*

### **Annie ADANCOURT**

*Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, concernant cette délibération, forcément j'ai quelques observations. Tant aux membres du conseil d'administration du CIAS, qu'aux membres de la Commission « Cohésion Sociale » réunie ces derniers jours sur le devenir du CIAS, disons-le, Monsieur le Président, vous n'avez guère laissé le choix dès lors que votre proposition était la dissolution du CIAS. L'annonce est quand même brutale et irrévocable, ne laissant aucune possibilité de réfléchir aux raisons du dysfonctionnement de façon apaisée et constructive, de sorte à donner au CIAS toute sa dimension et d'en faire un véritable outil, un acteur social incontournable sur notre territoire. Il était pourtant possible d'en faire un outil d'animation, de réflexion sur son développement social au service des communes, de leurs CCAS et de leurs habitants. Mais pour cela, il fallait le décider. C'est d'abord un sentiment de déception que plusieurs personnes ont ressenti et que j'ai exprimé au Vice-président Pierre Selin que je remercie pour la tenue parfois difficile des travaux du Conseil d'administration du CIAS toutes ces années. Sentiment de déception, accompagné d'un sentiment de frustration, car nous avons toujours été très loin des convictions de départ quant à l'appui technique, juridique, au rôle de pôle ressource que le CIAS pouvait jouer. Il faut*

dire que le CIAS n'a jamais été reconnu comme établissement public à part entière, avec des moyens humains et financiers totalement dédiés et n'est jamais entré dans une phase opérationnelle. Enfin, Monsieur le Président, un sentiment de frustration devant l'argument avancé pour justifier la dissolution, à savoir que son existence nuirait à la bonne coordination des politiques intercommunales, c'est-à-dire au projet de territoire. Le CIAS n'est-il pas au contraire au titre du code de l'action sociale, l'animateur du partenariat local et le coordonnateur de la politique locale de prévention et de développement social ? Alors, pour vous le dire simplement, Monsieur le Président, il avait besoin pour cela de légitimité et de moyens, nous ne pouvons que regretter de ne pas y avoir cru. Je mettrais quand même un tout petit bémol sur l'annonce qu'a faite Pierre Selin sur l'avis favorable qu'il a recueilli à la Commission « Cohésion Sociale ». J'aimerais bien quand même qu'on fasse état du nombre d'abstentions qui ont été exprimées lors de la commission, c'est important pour nous ce soir. Merci.

### **Olivier GACQUERRE**

Merci. Pour un homme qui n'a pas participé aux débats du début à la fin, je me retrouve au bout du fusil, donc je vais pouvoir répondre. J'ai entendu « brutalité », « apaisé », « constructive »... Je savais que cela avait fait débat au moment de la création de ce CIAS, et j'y étais très favorable d'ailleurs puisque cela s'est passé dans le bureau d'Alain Wacheux en présence de Pierre Moreau. J'expliquerai dans un instant pourquoi. Je pense qu'il faut apaiser effectivement les débats, car je pense qu'on ne parle pas de la même chose. De quoi parle-t-on ? Le CIAS est un outil, pas une finalité. Pourquoi a-t-il été créé à l'origine ? Et pourquoi y a-t-il eu polémique à la création du CIAS ? Parce qu'il a fallu convaincre, derrière le rideau. Parce qu'il fallait trouver un moyen de contourner la CNRACL sur notamment des missions apportées... oui, c'était pour le maintien à domicile et Pierre Moreau était bien démuni au sein du SIVOM du Bruaysis avec cette question, qui a fait le tour des ministères. Donc, à l'époque, quand l'artifice du CIAS est arrivé comme potentiel outil pour régler cette problématique financière, s'est posée la question du devenir, notamment des EHPAD, des compétences. J'y étais, pourquoi ? Parce que j'étais le Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, qui avait également des établissements. Je rappelle que la question des EHPAD, on n'a jamais souhaité la transférer au sein du CIAS et attention, si cela devait arriver, c'est un autre métier. Je n'ai pas vu dans le projet de territoire, qui n'est pas le mien et qui a été débattu collectivement, des gens proposer que le CIAS puisse devenir effectivement un outil d'animation et de coordination, mais aussi gestionnaire d'établissement. Vous n'êtes pas sans savoir que la Cour régionale des comptes a dit le droit et a dit que la SIVOM du Bruaysis normalement n'avait pas compétence pour exercer un certain nombre de missions et que dans le parallélisme des formes, cela vaut aussi pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois. Et qu'en l'occurrence, Monsieur le sous-préfet me disait il y a quelques mois que de ce fait, le CIAS était certainement l'outil qui devait assurer ces missions. Je peux vous dire que très sincèrement, quand nous avons présenté nos services à l'équipe ici présente pour gouverner cette collectivité, nous n'avons jamais mis au cœur de nos préoccupations premières la gestion d'établissement. C'est un métier complètement à part, le médico-social. C'est pour cela qu'on avait créé initialement le CIAS. Comme l'artifice n'a pas fonctionné, on lui a trouvé des missions. Peut-être que ce que je dis ne fait pas plaisir, mais c'est ce qui s'est passé. Vous l'avez dit, en plus vous avez raison, vous avez parlé avec votre cœur avec toujours beaucoup d'honnêteté, car vous êtes une dame honnête, généreuse. Vous avez dit : « On n'a jamais eu la reconnaissance parce qu'on n'a pas eu les moyens humains et financiers qu'on aurait pu attendre. » Oui, vous avez raison, parce qu'on n'a jamais eu l'intention de créer un CIAS et de déposer les communes de leur CCAS par exemple. À partir de là, on y a mis quelques missions pour lui donner corps. Nous n'avons pas eu de recrutement, on a fait une mise à disposition et depuis notre arrivée. Au contraire, je remercie Pierre, je remercie les administrateurs, je rappelle aussi la difficulté qu'on a à les réunir et d'avoir des quorums, mais on a essayé au fur et à mesure d'y mettre des missions qui d'ailleurs ont parfois été reprises sous le droit commun, c'est-à-dire notre établissement public de coopération intercommunale parce que sur un groupement de commandes ou sur une étude, etc., il a fallu reprendre la démarche au sein de l'agglomération. Ce que je vois et ce que j'entends, on en a parlé avec Pierre et avec les collègues dans l'exécutif, nous ne renonçons à aucune des missions sociales sur lesquelles on s'est engagés. Au contraire, on les réintègre, on les internalise au fonctionnement de l'agglomération. Sur le plan social, nous répondons exactement au projet de territoire, ni plus ni moins à ce qui nous a été assigné. S'il fallait aller plus loin, je peux l'entendre, mais cela n'a pas été acté. S'il fallait faire évoluer

notre projet de territoire sur cette compétence, pourquoi pas, si on le demande, mais c'est au détriment de quoi ? En lieu et place de quoi ? Parce qu'il faudra qu'on trouve des solutions. On n'est donc pas fermés par rapport à cela. Toutefois, sur l'outil en tant que tel, il n'a plus d'usage particulier, ni de finalité. Vous l'avez dit vous-mêmes, et moi également, si on ne lui donne pas les missions tel que devrait avoir un CIAS, auquel cas on n'a plus de raison, nous non plus, de créer finalement un outil satellite supplémentaire. Je m'en suis d'ailleurs expliqué avec le Président du Conseil départemental qui pousse à la création de ces CIAS, mais pour les raisons que j'ai pu évoquer en introduction. Jean-Paul a compris, quand je lui ai donné les raisons pour lesquelles on voulait simplifier la gestion administrative, cela n'a pas soulevé de propos. Peut-être que cela n'a pas été bien expliqué dans ce sens, mais ce n'est ni plus ni moins que cela. Donc aucun renoncement aux missions de service public et aux missions sociales qui sont au cœur du projet, mais on peut très bien les avoir en interne. Le seul sujet pour lequel je remercie Pierre Duriez, le cousin de Jean, c'est que nous ne voulions pas perdre l'engagement des personnes qui étaient représentants des forces vives au sein de ce CIAS. Pierre Duriez a suggéré que ces administrateurs et administratrices qui se sont beaucoup engagées, cela a été rappelé et je veux aussi le dire, puissent continuer leur engagement au sein du conseil de développement à qui, je le rappelle, nous avons confié l'évaluation de notre projet de territoire et l'évolution de la mise en place de notre projet de territoire. En matière de transparence, je pense qu'on ne cherche pas des moyens, donc on n'a pas d'objectif, on ne va rien gagner à supprimer un CIAS sur le plan financier, on va y gagner en termes de lisibilité et de facilité de gestion, c'est tout, et c'est pour cela que cela a été suggéré aussi simplement que cela a été créé à l'origine. Les arguments qui ont été présentés, je les entends et je ne les conteste pas, mais le CIAS est mal né et finalement, il repart à ses origines parce qu'il avait une vocation, je le redis, celle d'aller beaucoup plus loin et que personne ici n'a dit au moment de l'écriture du projet de territoire que nous étions prêts à aller beaucoup plus loin dans les missions d'un CIAS, peut-être même à préempter les missions des CCAS, voire encore moins à gérer les établissements médico-sociaux. En tout cas, si on me le demandait, personnellement je ne le ferais pas. Je ne prendrai pas les missions, parce que je sais ce que c'est et que dans l'avenir, ce sont des sujets cruciaux qui vont être mis sur la table. C'est vrai pour les deux SIVOM en particulier que j'ai cités, donc il n'y a pas de raison que nous prenions des charges supplémentaires. Je ne suis pas persuadé que toutes les communes aujourd'hui seraient prêtes à verser le déséquilibre qu'il y a aujourd'hui dans ces compétences. Je veux simplement le dire, quand le service public apporte une aide à domicile, c'est 25 € de l'heure, quand nous sommes subventionnés 22 €. C'est 3 € de déficit par heure. C'est un choix politique, je l'entends, mais quand vous faites 120 ou 150 000 heures par an, faites le total. Est-ce que toutes les communes sont prêtes à contribuer à cela ? Je pense qu'on avait déjà évoqué cela et qu'on s'était dit que cela devait se traiter à une autre échelle, entre les compétences solidaires, assumées, et on le remercie, par le Conseil départemental, mais aussi par notre gouvernement qui doit prendre en charge ce risque de la dépendance, du vieillissement de la population et du bien vieillir. On apportera notre contribution à sa juste mesure, mais tout comme la santé, je pense qu'il ne faut pas aller trop loin dans l'action, au risque en y mettant les mains de se faire avaler le bras. Là, on nous dira, ce sera un autre sujet, qu'on n'aurait peut-être pas dû aller sur des compétences qui n'étaient pas directement les nôtres. Voilà ce que je peux vous répondre tout simplement et je n'ai aucune obstination, je n'ai pas d'objectif particulier ou personnel à voir un outil être dissous, sauf que s'il n'a plus l'existence, pas juridique, mais en termes d'actions et de sa légitimité, on peut très bien revoir les missions différemment. La seule personne qui était détachée reste à l'agglomération dans son statut, cela nous paraît assez naturel. Je ne sais pas si Pierre veut compléter.

### **Pierre SELIN**

Je pense que tout a été résumé. Effectivement, je pense qu'il ne faut pas rentrer dans un débat négatif. Aujourd'hui, l'outil n'a plus sa raison d'être dans le sens où, on l'a dit et vous l'avez dit Monsieur le Président, aujourd'hui dans la mise en place de la transversalité, c'est complexe. On l'a vu à travers quelques missions, je ne prendrais qu'un exemple, sur la mutuelle où on a eu l'AMO qui s'est faite au sein du centre intercommunal d'action sociale. Je l'ai déjà dit et je le répète. Je prends un exemple, il a fallu le sortir du centre intercommunal d'action sociale pour passer à la phase opératoire et arriver à la signature. Effectivement, ce sera beaucoup plus simple de gérer. Le CIAS était un outil d'étude, il n'a jamais eu de phase opérationnelle. Il n'avait pas les compétences de phase opérationnelle. Or, aujourd'hui, si on veut rentrer dans les phases opérationnelles, il va falloir trouver une solution et la seule solution, c'est celle-là.

*Je reviens sur la commission, Annie l'a demandé. Je n'ai plus exactement les chiffres en tête. On a dû avoir 16 abstentions, 1 vote contre et une dizaine de voix pour. Je n'ai pas exactement les chiffres en tête, mais cela doit être à peu près cela.*

**Olivier GACQUERRE**

*Il y avait 31 personnes présentes, d'après ce que j'ai lu. Si on fait le décompte, cela fait donc 14.*

**Pierre SELIN**

*Effectivement, puisqu'on est là en train de se dire les choses, il y a aussi ce problème... ce n'est pas le motif, ce qui a été dit avant en est aujourd'hui le motif, mais c'est aussi les difficultés de fonctionnement. Vous l'avez dit aussi, Madame Adancourt. Aujourd'hui, je prends un exemple, 10 personnes présentes sur 31 lorsqu'on a parlé de la suite et de la poursuite du CIAS. Cela démontre aussi un peu le désintérêt des personnes qui étaient autour de la table pour en discuter. On n'était que quelques-uns à essayer de faire avancer la machine. Je pense que ce n'est pas encourageant non plus pour aller de l'avant.*

**Olivier GACQUERRE**

*En tout cas, merci à Annie Adancourt pour son expression qui était tout à fait bienvenue. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. C'est donc adopté. Nous sommes à disposition bien sûr des communes pour toutes les questions qui pourraient se poser.*

**Décision du Conseil : adopté, Abstention de Monsieur Serge MARCELLAK et contre pour Madame Annie ADANCOURT.**

**Hervé DEROUBAIX**

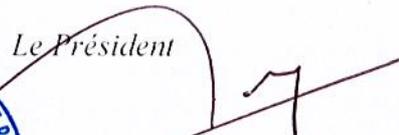
*Je voulais reprendre la parole pour remercier les 32 communes qui ont déjà délibéré par rapport à la CLECT, je rappelle de ne pas oublier lors de votre vote de budget de bien passer la délibération relative à la CLECT. Merci.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci beaucoup. Bonne soirée à vous, bon retour et encore merci aux services.*

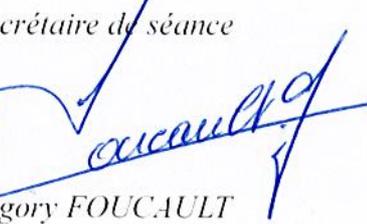
**VISA DU « PROCES-VERBAL »**

Le Président



Olivier GACQUERRE

Le secrétaire de séance



Gregory FOUCAULT